

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Ouest (hors Nigéria-Ghana)

N°613 – 16 janvier 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL D'ABIDJAN

Zoom sur le rapport "Statistiques de la dette internationale" de la Banque mondiale

Le 3 décembre 2025, la Banque mondiale (BM) [a publié](#)

son rapport annuel "Statistiques de la dette internationale" qui présente les dernières données disponibles de la dette extérieure pour les pays à revenu faible et intermédiaire qui rendent compte au Système de déclaration des débiteurs (DRS) de la BM. L'analyse qui suit se concentre sur la dette extérieure publique et explicitement garantie.

Une situation extérieure contrastée en 2024, reflet d'un accès différencié aux financements internationaux

Le stock global de la dette extérieure des pays d'Afrique de l'Ouest, hors Nigéria et Ghana, a légèrement reculé en 2024, diminuant de 0,5 point de PIB pour s'établir à 35,2 % du PIB, contre 35,7 % en 2023, soit un encours total de 97,5 Md USD. Le Cap-Vert enregistre la baisse la plus marquée, avec un recul de 9,8 points de PIB, passant de 77,5 % du PIB en 2023 à 67,7 % en 2024. À l'inverse, le stock de dette extérieure progresse sensiblement au Bénin (+ 4 points de PIB) et au Sénégal (3,5 points de PIB), pour atteindre respectivement 41,5 % et 76,5 % du PIB en 2024. La Côte d'Ivoire maintient un ratio de dette extérieure sur PIB de 35,9 % en 2024.

Des transferts nets qui restent globalement positifs malgré le durcissement des capacités de refinancement

Les transferts nets de la dette extérieure vers les pays d'Afrique de l'Ouest, hors Nigéria et Ghana, ont progressé de 27,9 % en 2024 pour s'établir à 8 005,4 M USD, contre 6 255,4 M en 2023. Ils sont négatifs en Mauritanie, au Niger, en Sierra Leone et au Cap-Vert. En 2024, le Sénégal reste le pays enregistrant les transferts nets les plus élevés, malgré un recul de 15 % par rapport à 2023. À l'inverse, la Côte d'Ivoire affiche une forte hausse de 114 % portant ses transferts nets à 2,4 Md USD.

La progression des transferts nets en 2024 s'explique principalement par la hausse des décaissements en provenance des créanciers privés avec le retour sur les marchés internationaux de la Côte d'Ivoire (+2,6 Md USD), du Sénégal (+1,05 Md USD) et du Bénin (+750 M USD). Dans le même temps, les décaissements en provenance de Chine vers la sous-région (Afrique de l'Ouest, hors Nigéria et Ghana) ont diminué de moitié, à 499,4 M USD, tandis que ceux de la France ont progressé de 10,5 %, pour

Le chiffre à retenir

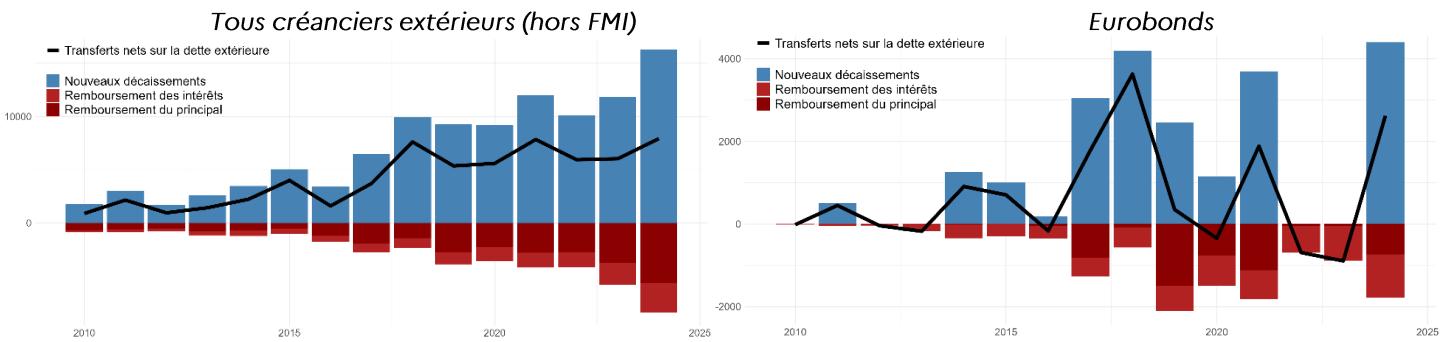
9,3 Md

Le montant en USD du service de la dette en 2024 dans la sous-région



s'établir à 2,6 Md USD. Les décaissements de la Banque mondiale (3,1 Md USD) et de la Banque africaine de développement (682,7 M USD) sont demeurés globalement stables, enregistrant respectivement des hausses limitées de 2,4 % et 2,6 %.

Situation nette de la dette extérieure de l'UEMOA (décaissements de nouveaux prêts – remboursements)



Source : BM (International debt statistics), encours et service de la dette publique et explicitement garantie (PPG), M USD courants, traitement SER

Le profil du service de la dette extérieure s'est nettement dégradé en 2024, tant sur les remboursements de principal que sur les paiements d'intérêts. Les remboursements de principal s'inscrivent dans une trajectoire nettement haussière dans la sous-région : en 2024, ils ont atteint 6,3 Md USD, contre une moyenne de 3,3 Md USD sur les 5 années précédentes. Les paiements d'intérêts suivent une dynamique comparable, s'élevant à 3 Md USD en 2024, contre 1,5 Md USD en moyenne sur la période antérieure. Cette évolution reflète à la fois le durcissement des conditions monétaires observé en 2023-2024 et l'évolution de la composition des créanciers extérieurs, avec notamment une part croissante des créanciers privés face aux bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Elle se traduit par une hausse des contraintes sur les budgets des États.

Données de dette extérieure des pays d'Afrique de l'Ouest (hors Nigéria-Ghana)

Pays	Stock de dette extérieure* en 2024		Transferts nets (M USD)	
	M USD	% du PIB***	2023	2024
Bénin	8 921	41,5 %	897,6	1750,8
Burkina Faso	5 121	22,1 %	232,8	423,3
Cap vert	1 845	67,7 %	-44,9	-39,7
Côte d'Ivoire	31 249	35,9 %	1121,6	2396,3
Gambie	1 010	42 %	75,0	29,2
Guinée	4 093	16,4 %	180,4	173,4
Guinée-Bissau	1 310	59,1 %	-2,6	13,2
Liberia	1 409	29,5 %	158,6	134,5
Mali	5 618	21 %	114,2	195,9
Mauritanie	3 607	33,1 %	-145,2	-169,6
Niger	4 528	22,8 %	37,1	-165,2
Sénégal	25 094	76,5 %	3476,6	2938,6
Sierra Leone	1 314	18,9 %	-1,0	-41,0
Togo	2 421	22,7 %	155,3	365,7
UEMOA	84 262	37,6 %	6032,6	7918,6
Afrique subsaharienne**	530 816	29,1 %	1570,7	16490,6

Source : Banque mondiale, International debt statistics 2025 ; * Dette publique et explicitement garantie (Public and Publicly Guaranteed debt) ; hors FMI. ** (hors pays à haut revenus). *** Données PIB de la Banque mondiale



Régional

Nouveau financement de la Commission européenne pour les entreprises européennes engagées dans des projets d'infrastructures

La Commission européenne, via le mécanisme Global Gateway Early-Stage Investment a lancé un [appel à propositions](#) pour soutenir les entreprises européennes dans le développement de projets d'infrastructure stratégiques dans les pays partenaires. Doté d'un budget global de 40,5 M EUR, ce mécanisme vise à accompagner les entreprises dans les phases préliminaires (pré-investissement, études de faisabilité, projets pilotes, etc.) de leurs projets notamment dans les secteurs du transport (enveloppe de 7,8 M EUR), de l'intelligence artificielle (4 M EUR), de l'énergie (14,3 M EUR), du développement urbain (4,5 M EUR). Dans ce cadre, le montant des subventions octroyées sera compris entre 500 000 EUR et 2 M EUR, couvrant jusqu'à 90 % des coûts éligibles (exceptionnellement 100 % sous justification). Les bénéficiaires éligibles qui doivent être établis dans un pays membres de l'Union européenne sont (i) les entreprises privées de toute taille (ii) les consortiums d'entreprises, (iii) les joint-ventures en partenariat avec des promoteurs publics nationaux ou locaux (iv) les entreprises liées au gouvernement (v) et les institutions de recherche et université (uniquement pour le secteur de l'intelligence artificielle). Ce financement s'inscrit dans le cadre de la stratégie Global Gateway, et vise à accroître l'implication du secteur privé européen dans la préparation de projets d'infrastructure durables dans les pays partenaires, à améliorer la qualité et la bancabilité des projets dans les secteurs sélectionnés et à faciliter la mise en œuvre de projets alignés sur les priorités des pays bénéficiaires et les intérêts stratégiques de l'UE. Un [webinaire d'information](#) aura lieu le 28

janvier ([inscription](#) avant le 22 janvier). Le dépôt des dossiers de candidature est attendu avant le 16 mars 2026.

Publication du classement B-READY de la Banque mondiale sur le climat des affaires

Le 29 décembre 2025, la Banque mondiale [a publié](#) son nouveau classement Business Ready, qui succède au classement Doing business, suspendu en 2021. Cette édition s'appuie sur les réponses de 58 000 entreprises et de 5 000 experts dans 101 pays, dont 29 en Afrique en 2025. Le classement évalue le climat des affaires à travers dix thématiques couvrant l'ensemble du cycle de vie d'une entreprise, de la création à l'insolvabilité, et s'appuie sur trois piliers : le cadre réglementaire, la qualité des services publics et l'efficacité opérationnelle. Avec un score global de 61,5 points, le Togo se classe au 1^{er} rang en Afrique de l'Ouest, et se place 3^e en Afrique subsaharienne derrière le Rwanda et l'île Maurice. Dans le classement régional, il devance notamment le Bénin (60,2 points) et le Ghana (56,8 points), pour une moyenne ouest-africaine établie à 52,8 points. Le Sénégal (56,1), la Côte d'Ivoire (54,4), le Cap-Vert (51,6), le Burkina Faso (51,4), le Mali (49,6), la Sierra Leone (44,2) et la Gambie (42,3) viennent compléter le classement, qui ne couvre pas tous les pays de la sous-région.

Bénin

100 M USD de la Banque mondiale pour l'entrepreneuriat féminin

Le 15 janvier 2025, le Conseil d'Administration de la Banque mondiale [a approuvé](#) un financement de 100 M USD, via l'Association internationale de développement (IDA), destiné à soutenir l'accès au financement et la croissance des entreprises dirigées par des femmes dans les secteurs formel et informel. Ce financement s'inscrit dans le cadre du



Programme de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'accès au financement axé sur les résultats, mis en œuvre via l'instrument Program-for-Results (PforR). Le programme appuiera la mise en place d'un Centre d'affaires des femmes et vise à permettre à plus de 10 000 micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dirigées par des femmes d'accéder à des prêts, des formations, du mentorat et des services de conseil. Il prévoit la sélection compétitive d'une cohorte d'entreprises féminines bénéficiant d'une assistance technique, d'instruments de financement adaptés et d'un appui à l'accès au marché. Le dispositif bénéficie d'un appui complémentaire de la Société financière internationale, filiale du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, à travers des investissements et des services de conseil.

Burkina Faso

L'encours de la dette publique atteint 59,3 % du PIB à fin juin 2025

Selon le [Bulletin statistique de la dette publique](#), l'encours de la dette publique du Burkina Faso a atteint 8311,2 Md FCFA (12,7 Md EUR), soit 59,3 % du PIB, en progression de 12,8 % en glissement annuel (g.a.). La dette extérieure, qui représente 40,3 % de l'encours global, a augmenté de 5,6 % en g.a et demeure très largement détenue par des créanciers multilatéraux (89,4 %), devant les créanciers bilatéraux (8 %) et les banques commerciales (2,6 %). Elle est majoritairement libellée en euros (55,7 %) et en USD (11,4 %). La dette intérieure représente désormais 59,7 % et progresse plus modérément (+ 3,9 % en g.a). Dans ce contexte, le service de la dette s'est accru au 1^{er} semestre 2025, atteignant 740,4 Md FCFA (1,1 Md EUR), en hausse de 9 % sur un an.

Révisions des frais appliqués dans les aéroports

Le 8 janvier 2025, le Conseil des ministres [a adopté](#) un décret portant sur les redevances aéronautiques et extra-aéronautiques, afin d'adapter le cadre réglementaire aux évolutions institutionnelles du secteur de l'aviation civile. Cette réforme intervient après la création de la Société des Aéroports du Faso (SAFA), chargée de la gestion, de l'exploitation, du développement et de l'entretien des aéroports du pays. Le nouveau texte désigne la SAFA comme entité principale responsable de la gestion et de la perception des redevances aéronautiques et extra-aéronautiques. Il prévoit la révision du barème de la redevance des services passagers, l'instauration de nouvelles redevances, notamment liées à l'aviation civile, à la facilitation, au développement des infrastructures aéroportuaires et à la sécurisation des transports de métaux précieux et de devises, ainsi que la clarification des procédures de facturation, de recouvrement et de contrôle, afin d'améliorer la traçabilité et la transparence des recettes aéroportuaires.

Cap-Vert

15 M USD pour accélérer la transition énergétique

Le gouvernement du Cap-Vert [a obtenu](#) près de 15,3 M USD de financement additionnel pour la transition énergétique. L'appui provient principalement de la Banque mondiale (13,3 M USD), complété par le Canada Clean Energy and Forest Climate Facility (1,6 M USD) et le Global Infrastructure Facility (0,4 M USD). Cet appui est mobilisé principalement pour la mise en œuvre du projet Energies renouvelables et efficacité énergétique dans les services publics. Ce dernier permettra entre autres de soutenir (i) le développement de 68 MW de nouvelles installations solaires photovoltaïques et éoliennes et de 12 MWh de stockage par batteries, réduire la dépendance aux combustibles fossiles importés (objectif de 50 % des énergies renouvelables d'ici 2030) et (ii) les



efforts du Cap-Vert pour atteindre l'accès universel à l'électricité.

Côte d'Ivoire

Hausse de 5,4 % de la production industrielle en octobre 2025

D'après l'Agence nationale de la Statistique ivoirienne (Anstat), la production industrielle [a enregistré](#) une hausse de 5,4 % en octobre 2025 en glissement annuel (g.a), portée par une croissance soutenue dans les secteurs manufacturier (+7,1 %) et extractif (+2,1 %). Les sous-branches les plus dynamiques incluent le "raffinage pétrolier, cokéfaction" (+31,2 %), la "fabrication d'ouvrages en métaux" (+60,1 %), la "fabrication de boissons" (+46,1 %), la "fabrication de produits alimentaires" (+4,4 %) et la "fabrication de produits chimiques" (+17,9 %). La sous-branche "métallurgie" est en repli de 36,6 %. Dans les industries extractives, la hausse est soutenue par l'extraction d'hydrocarbures (+45,8 %) tandis que la production des minerais métalliques est en baisse de 0,7 %. Dans le secteur de l'électricité et de l'eau potable, le volume de production est en hausse de 9,0 % en g.a, tirée par la production d'électricité (+9,4 %). Enfin, la production dans les industries environnementales est en baisse de 15,3 % en g.a en raison du repli de la sous-branche "collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération" (-15,6 %). Sur les dix premiers mois de 2025, la croissance industrielle cumulée atteint 4,4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Hausse de 16,9 % des prix de production industrielle en octobre 2025

En octobre 2025, les prix de production industrielle en Côte d'Ivoire [ont connu](#) une hausse de 16,9 % en glissement annuel (g.a), principalement tirée par les prix dans les industries extractives (+40,4 %), notamment

ceux des minerais métalliques (+49,1 %). Les prix des produits manufacturiers ont également progressé de 4,8 %, principalement portés par une augmentation dans les produits alimentaires (+17,8 %). Sur les dix premiers mois de 2025, les prix de production industrielle ont augmenté de 13,5 % par rapport à la même période en 2024, tirés par les prix dans les industries extractives (+26,2 %) et les produits alimentaires (+25,2 %).

Guinée

Réflexion pour la mise en place d'un système de paiement instantané

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) [a organisé](#) un atelier de réflexion les 18 et 19 décembre 2025 pour le lancement du projet de Système de Paiement Instantané (SPI) national. Cette infrastructure numérique publique devrait permettre d'effectuer des paiements en temps réel, 24 h/24 et 7 j/7, entre comptes bancaires, portefeuilles mobiles et autres instruments financiers, réduisant la dépendance à l'usage du cash et facilitant les paiements marchands et personnels. Ce système s'inscrit dans une stratégie plus large de modernisation du secteur financier guinéen, avec pour objectifs d'améliorer l'inclusion financière, d'accélérer les paiements publics, de réduire les coûts de transactions et de favoriser un écosystème favorable à l'innovation pour les fintechs. La BCRG [voit](#) également dans ce chantier un levier permettant de poser les bases d'une intégration avec des systèmes régionaux comme le PAPSS (Pan-African Payment and Settlement System).

Guinée-Bissau

Arrêt de la pêche industrielle du 1^{er} au 31 janvier 2026



Les autorités de transition [ont décrété](#) l'arrêt de la pêche industrielle dans les eaux sous juridiction nationale du 1^{er} au 31 janvier 2026. La mesure a été annoncée par le ministre des Pêches et de l'Économie maritime et s'inscrit dans le cadre du repos biologique annuel institué par le décret du Conseil des ministres du 2 décembre 2022, qui établit le mois de janvier comme période de repos biologique et marin. L'objectif est de réduire la pression de pêche sur les ressources halieutiques durant une phase critique pour la reproduction des espèces, et de contribuer à la préservation des écosystèmes marins. Les données de l'Institut national de recherche halieutique et océanographique font état d'un effort de pêche élevé et de captures contribuant à la mortalité des espèces juvéniles. Après notification des opérateurs et des institutions compétentes, l'arrêt a été déclaré applicable, avec mobilisation des administrations chargées du contrôle et de la surveillance.

Libéria

Lancement d'un plan quinquennal 2025-2029 pour générer 3 Md USD de recettes annuelles dans le secteur minier

Le 30 décembre 2025, le gouvernement du Libéria [a présenté](#) le plan stratégique 2025-2029 du ministère des Mines et de l'Énergie visant à faire du secteur minier et énergétique une source majeure de recettes publiques, avec un objectif de plus de 3 Md USD annuels d'ici 2029. Le [plan](#), soutenu par un investissement total de 39,5 M USD, prévoit la modernisation des données géologiques nationales, la numérisation de 80% des procédures, le renforcement de la participation de l'État dans les projets miniers et l'expansion de l'exploitation artisanale et à petite échelle, en doublant le nombre de mineurs agréés, pour atteindre 1000 opérateurs, et en créant 15 coopératives d'ici 2029. Le gouvernement

mobilisera l'assistance technique de partenaires bilatéraux, notamment de la France, ainsi que de la Chine et des États-Unis, pour mettre à jour les données géoscientifiques datant de 1972. La stratégie vise à renforcer la gouvernance, améliorer la transparence et transformer les ressources naturelles en bénéfices pour la population tout en consolidant les revenus domestiques.

124,4 M USD des Etats-Unis pour renforcer la sécurité alimentaire

Le 9 décembre 2025, le gouvernement libérien [a signé](#) à Washington un protocole d'accord (MOU) de 124,4 M USD avec les États-Unis visant à renforcer les systèmes de santé, la surveillance des maladies, la réponse aux épidémies et la main-d'œuvre de première ligne. Le pays devient le 1^{er} d'Afrique de l'Ouest et le 3^e d'Afrique, après le Kenya et le Rwanda, à bénéficier de ce type de coopération bilatérale directe en matière de santé. Le programme quinquennal prévoit le renforcement des laboratoires nationaux et régionaux, la modernisation des chaînes d'approvisionnement en médicaments, la formation et le déploiement des agents de santé, ainsi que la mise en place de systèmes d'information sanitaire numériques intégrés. Le MOU soutiendra également les services maternels, infantiles et de lutte contre les maladies infectieuses.

Mali

Allied Gold commence le traitement du minerai à Sadiola et annonce une production trimestrielle de 113 000 onces d'or

Allied Gold [a annoncé](#) avoir débuté le traitement du minerai dans le cadre de l'expansion de la phase 1 de sa mine de Sadiola. Cette phase vise à augmenter le débit de minerai frais à 5,7 Mt/an et à renforcer la



flexibilité opérationnelle. La production annuelle de Sadiola devrait atteindre 200 000 à 230 000 onces d'or (5,7-6,5 t) à partir de 2026, soit une hausse de 17% à 30% par rapport à 2023. Les études pour la phase 2, incluant une expansion modulaire et l'amélioration des récupérations métallurgiques, se poursuivent, avec une mise en service attendue d'ici 2029. Au 4^e trimestre 2025, la production de Sadiola est estimée à environ 60 000 onces d'or (1,7 t), tandis que la production totale d'Allied Gold, incluant Bonikro en Côte d'Ivoire, devrait dépasser 113 000 onces (3,2 t), en hausse de 13% par rapport au T4 2024. La société maintient ses prévisions annuelles supérieures à 375 000 onces d'or (10,6 t).

Mauritanie

L'assemblée nationale adopte la LFI 2026

Le 29 décembre 2025, l'Assemblée nationale mauritanienne [a adopté](#) la Loi de finances initiale (LFI) pour l'exercice [2026](#). Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 132,2 Md MRU (2,9 Md EUR), en hausse 11 % par rapport à la Loi de finances rectificative (LFR) 2025. Les recettes fiscales sont estimées à environ 85,1 Md MRU (1,8 Md EUR), soit une hausse de 11,7 % par rapport à la LFR 2025, et les dépenses d'investissement sont projetées à 62,1 Md MRU (1,3 Md EUR), en hausse de 15,9 % par rapport à la LFR 2025. Le déficit budgétaire est attendu à 3,4 Md MRU (73,3 M EUR), soit 0,7 % du PIB et le taux de croissance économique à 5,1 % en 2026.

Niger

Projet de loi de finances 2026 adopté

Le 31 décembre 2025, le Conseil des ministres [a adopté](#) le projet d'[ordonnance](#) portant loi de finances pour l'année budgétaire 2026. Le

budget s'appuie sur la note de cadrage macroéconomique 2026-2028 et les orientations du Programme de la Refondation de la République 2025-2029. Les recettes totales sont estimées à 2922,2 Md FCFA (4,5 Md EUR), dont 1861,9 Md FCFA (2,8 Md EUR) de recettes budgétaires et 1 060,3 Md FCFA (1,6 Md EUR) de ressources de trésorerie (emprunts sur les marchés intérieurs pour 592 Md FCFA, emprunts projets pour 289 Md, et emprunts programmes pour 179 Md). De leur côté, les charges de l'Etat sont fixées à 2286,9 Md FCFA (3,5 Md EUR), le solde budgétaire global est donc déficitaire de 425 Md FCFA (650 M EUR). Pour les autorités, ce budget 2026 repose sur les hypothèses de dynamisation du secteur agricole, de poursuite des grands projets et exportations pétrolières, la hausse de la production d'or (et d'uranium), ainsi que le développement des zones économiques spéciales.

Sénégal

Suspension de la taxe sur les exportations d'arachide

Le 13 janvier 2026, compte tenu des limites des débouchés sur le marché domestique, le gouvernement sénégalais [a décidé](#) l'ouverture immédiate des exportations de graines d'arachide et la suspension de la taxe de 40 FCFA/kg, pour la campagne de commercialisation 2025/2026. Un [accord](#) avec la Copega (Confédération des opérateurs de la filière arachidière) prévoit l'achat et l'exportation de 300 000 à 450 000 tonnes au prix plancher de 305 FCFA/kg, sur le marché international, avec obligation de rapatrier les devises. L'allégement fiscal intervient alors que le secteur a connu un fort ralentissement ces dernières années, et témoigne en 2025 d'une récolte plus importante que prévue. La Société Nationale pour la Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (Sonacos) a déjà [réceptionné](#) 97 000 tonnes, contre 77 000 l'an



dernier, et se voit exhortée par le gouvernement de presque doubler son approvisionnement annuel.

Gaz et pétrole: les résultats de la production à fin 2025

Le champ pétrolier de Sangomar, opérationnel depuis juin 2024, [a atteint](#) une production cumulée de 53 M barils à fin 2025, dont 51,9 M commercialisés via 54 cargaisons. Parallèlement, le projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), lancé en février 2025, a généré cumulativement 3,2 M m³ GNL et près de 1,2 M barils de condensat. Sur cette période, un peu plus de 3 M m³ GNL ont été commercialisés à travers 18 cargaisons.

L'Assemblée Nationale a adopté la 2^{nde} LFR 2025

L'Assemblée Nationale [a adopté](#) le 29 décembre 2025 la seconde loi de finances rectificative (LFR2) de l'exercice 2025, affichant un déficit de 7,8% du PIB. Motivé par l'évolution de la conjoncture économique (le taux de croissance économique révisé à 7,8 % contre 8 % initialement) et la nécessité de régulariser des dépenses urgentes (environ 325 M EUR de décrets d'avance), le texte ajuste le budget à 6 227 Md FCFA (9,5 Md EUR) en dépenses (-2,2 % par rapport à la [LFR1](#) et -2,6 % par rapport à la LFI 2025) et à 4 531,1 Md FCFA (6,9 Md EUR) en recettes (-3 % par rapport à la LFR1 et -5,5 % par rapport à la LFI 2025).

Sierra Leone

23 M USD de Proparco pour la production de farine de blé

Proparco, filiale de l'Agence française de développement, [a octroyé](#) un prêt de 23 M USD à la Sonoco pour la construction d'un moulin à farine à Freetown, destiné à approvisionner le marché national, celui du Liberia et

potentiellement d'autres pays voisins. Le projet comprend une minoterie de 600 t/jour et un complexe de stockage de 40 000 t, permettant une production annuelle d'environ 140 000 t de farine, faisant de Sonoco le principal acteur local de transformation du blé. Cette initiative vise à réduire la dépendance aux importations, renforcer la sécurité alimentaire dans un pays où 77 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire, et soutenir le développement agricole local. Le financement s'inscrit dans une stratégie régionale de valorisation des chaînes de valeur alimentaires.

Togo

La LFI 2026 adoptée par l'Assemblée nationale

La [Loi de finances initiale \(LFI\) pour l'année 2026 a été adoptée](#) le 29 décembre 2025 par l'Assemblée nationale. Elle s'équilibre en ressources et en charges à 2 751,5 Md FCFA (4,2 Md EUR), marquant une hausse de 14,8 % par rapport à la LFI 2025. [Elle repose sur l'hypothèse](#) d'une croissance du PIB à 6,5 % en 2026 (contre 6,2% estimé pour 2025), une augmentation des recettes fiscales de 0,5 % du PIB par an grâce notamment à l'élargissement de l'assiette fiscale, et la réduction du déficit budgétaire à 3% du PIB en 2026. La LFI 2026 prévoit que les recettes budgétaires atteindront 1 615,4 Md FCFA (2,5 Md EUR), soit une hausse de 8,7 % par rapport à la [LFI 2025](#), portée essentiellement par une augmentation des recettes fiscales à 1 338,9 Md FCFA (2 Md EUR) en 2025, en hausse de 10,8 % par rapport à la LFI 2025. Les dépenses budgétaires atteindront 1 822 Md FCFA (2,8 Md EUR), soit une hausse de 8,6 % par rapport à la LFI 2025.



Publications

Retrouvez ci-dessous les liens des dernières publications régionales des indicateurs de développement, et chiffres clés.

Chiffres clés	Indicateurs de développement
Bénin	Bénin
Burkina Faso	Burkina Faso
Cap-Vert	Cap-Vert
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
Gambie	Gambie
Guinée	Guinée
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Libéria	Libéria
Mali	Mali
Mauritanie	Mauritanie
Niger	Niger
Sénégal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone
Togo	Togo

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional d'Abidjan

Rédaction : Service économique régional d'Abidjan, services économiques de Dakar et Lomé, antennes de Conakry, Cotonou et Nouakchott

Abonnez-vous : abidjan@dgtrésor.gouv.fr & suivez notre page [LinkedIn](#)